LETTRE
DE M. BOUILLÉ
A L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

Nancy, le 9 Septembre 1790.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Je viens de recevoir officiellement la Proclamation du Roi, rendue sur le Décret de l'Assemblée Nationale, du 3 de ce mois, qui applaudit au zèle patriotique & à la valeur des Citoyens & des Soldats qui ont servi sous mes ordres pour soumettre les rebelles de la Garnison de Nancy aux Décrets qu'ils avoient méconnus.

Procès-verb. N° 408. A

Le compte précédent que j'avois rendu au Ministre des excès auxquels les Soldats des trois Régimens de cette Garnison s'étoient livrés, & les témoignages authentiques de leur rebellion, ont dû faire sentir aux vrais amis de la liberté la nécessité de réprimer ces désordres. L'Assemblée Nationale avoit sagement prévu, par son Décret du 16, le danger de laisser impunie la violation ouverte à ceux qu'elle avoit rendus pour le rétablissement de la discipline dans les Régimens qui s'en étoient écartés, & l'exécution de son dernier Décret devenoit d'autant plus importante, qu'elle étoit la seule digue à opposer aux entreprises des ennemis du bonheur public. Quelque flatteuse que fût pour moi, Monsieur le Président, la mission de confiance dont j'étois chargé, je ne vous dissimulerai pas que j'ai eu besoin, pour une entreprise aussi délicate, d'être aussi vivement pénétré de l'amour de mes devoirs, de respect & de soumission aux Décrets de l'Assemblée Nationale, & d'un entier dévouement au service du Roi, & à l'exécution de ses ordres.

Le récit qui a été mis sous les yeux de l'Assemblée des évènemens de la journée du 31, déplorable sans doute pour les malheureuses victimes de l'exécution des Loix, a donné lieu au Décret du 3, où j'ai vu avec autant de sensibilité que de reconnoissance, que ma conduite avoit été approuvée par l'Assemblée Nationale.

J'ai fait serment à la Nation, à la Loi & au Roi

de défendre de tout mon pouvoir la Constitution décrétée par l'Assemblée Nationale ; & j'y serai fidèle. Je ne crains pas que l'on évoque avec succès des doutes sur la pureté de mes démarches, & il me suffit d'être intimement pénétré qu'elles ont eu & qu'elles auront toujours pour base mon attachement & mon obéissance aux Loix.

Je suis avec respect,

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Votre très-humble & très-obéissant serviteur,

BOUILLÉ.

A PARIS, chez BAUDOUIN, Imprimeur de L'ASSEMBLÉE NATIONALE, rue du Foin St. Jacques, N°. 31. 1790.